

**COMMUNE de
LA-BROSSE-MONTCEAUX
77940**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°10/2026

**Arrêté établissant le tableau d'avancement de grade
au titre de l'année 2026**

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale le 16 juin 2021 après avis du comité social territorial, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,
Vu la délibération n°02/2020 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle (grade – échelon)	Ancienneté dans le grade	Promouvable sur le grade suivant :
Jordan JOUSSE	Adjoint technique territorial échelon 7	9 ans	Adjoint technique territorial principal deuxième classe
Sabrina DELARUE	Adjointe administrative territoriale principale deuxième classe échelon 9	7 ans	Adjointe administrative territoriale principale première classe

Article 2 : Responsabilités

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera adressée au Président du Centre de gestion pour publicité.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Fait à La Brosse-Montceaux, le 24/08/2026
Le Maire,
Alain DEMELUN

